



Voiture abîmée par un camion éboueurs. Quels sont mes droits?

Par **Hthirtle**, le **14/12/2014** à **11:09**

Ma voiture était abîmée cette semaine pendant le passage des éboueurs devant chez moi. Ils ont pris ma voiture pour la réparer à leurs frais. Mon assurance couvre les frais d'une location de voiture pendant 3 jours seulement, mais la réparation de ma propre voiture va prendre beaucoup plus de temps. Quels sont mes droits? Pourrais je demander aux assurances de la société des éboueurs de payer cette location de voiture? Rien n'est écrit pour dire le contraire. Quels sont me droits svp?
Merci.

Par **moisse**, le **14/12/2014** à **11:37**

Bonjour,
Vous avez le droit à la prise en charge intégrale du préjudice.
Vous n'aviez pas l'obligation de confier le véhicule à qui que ce soit, d'ailleurs vous n'avez même pas l'obligation de réparer la voiture.
Je suis même persuadé qu'il s'agit d'une mauvaise idée, car il m'étonnerait que l'entreprise de ramassage des ordures ménagères dispose d'un service carrossage comparable à un établissement de la marque ou un spécialiste dans cette technique.
Même si vous êtes à proximité d'un fameux entrepreneur dans le domaine.

Par **chaber**, le **14/12/2014** à **18:29**

bonjour

j'espère que vous avez rempli un bon constat amiable imputant la responsabilité totale à ce camion poubelle.

Auquel cas vous transmettez à votre assureur

[citation]Vous avez le droit à la prise en charge intégrale du préjudice. [/citation]si aucune responsabilité